

## **RÉSOLUTION N° 718**

### **SUR LE FONDS CONTINENTAL POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 762 (24), “Proposition de Fonds continental pour la résilience et la durabilité de l’agriculture des Amériques”,

CONSIDÉRANT :

Que, dans sa résolution IICA/JIA/Res. 545 (XXII-O/23), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a décidé d’“exprimer son soutien total à la construction de l’Alliance continentale pour la sécurité alimentaire et le développement durable, ainsi que de charger le directeur général de l’IICA d’élargir et d’approfondir les actions nécessaires en vue de sa consolidation, en consultation et coordination avec les États membres, en incluant le plus grande quantité possible d’acteurs liés au secteur agroalimentaire” ;

Qu’en annexe de cette résolution il est proposé de “créer un Fonds continental pour la résilience et la pérennité de l’agriculture des Amériques, qui viserait à faciliter la participation aux actions collectives des pays les plus petits et à moindre capacité économique” ;

Qu’en application de cette résolution, le directeur général de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a élaboré une proposition qui fixe les objectifs du Fonds suivants : a) mobiliser, gérer et exécuter de nouvelles ressources économiques, destinées à améliorer les capacités institutionnelles, techniques et administratives nécessaires à l’exécution de programmes et projets visant à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation des systèmes agricoles des Amériques ; et b) servir de pont pour prendre en charge urgemment les phénomènes à fort impact, comme les urgences sanitaires et environnementales ; et

Que, pour gérer ce nouvel instrument financier, l’IICA dispose de l’expérience nécessaire à l’administration des ressources extérieures, ainsi que de la confiance des États membres et des pays observateurs dans les actions de coopération technique que réalise l’Institut, ce qui a renforcé sa base financière pour mener à bien des opérations de plus grand impact,

## DÉCIDE :

1. D'appuyer la proposition présentée par le directeur général de l'IICA pour créer le Fonds continental pour la résilience et la durabilité de l'agriculture des Amériques, dans les termes qui figurent au document de travail IICA/CE/Doc.762 (24), comme un mécanisme de coopération multilatérale destiné à bénéficier aux systèmes agroalimentaires des Amériques, tant à l'échelon national que multinational.
2. D'exhorter les États membres, les associés et les observateurs permanents, ainsi que d'autres organisations internationales, à se joindre aux efforts que l'Institut dirige pour identifier, négocier et approuver des ressources ajoutées à ce Fonds, en vue de les orienter vers le développement de projets susceptibles de favoriser, à court terme, la résilience et la durabilité dans les Amériques.
3. De demander à l'IICA de mener une gestion financière efficace de ces nouvelles ressources et de réaliser des investissements intelligents et stratégiquement orientés vers l'optimisation des actifs financiers du Fonds, la capitalisation de ses ressources et la garantie d'un flux continu de ressources qui permette d'entreprendre des activités de coopération avec plus d'envergure technique et une portée géographique plus large.
4. De demander à l'Institut de hiérarchiser, parmi les premières actions du Fonds, la récupération des systèmes de production agricole des pays affectés par les catastrophes climatiques.
5. De charger le directeur général de présenter un rapport annuel sur la situation du Fonds, ainsi que sur le suivi de tous les sous-comptes, aux réunions ordinaires de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), du Comité exécutif et du Conseil.